



Jean-Paul LECOQ  
Député de Seine Maritime  
12, rue Michel Gautier  
76600 LE HAVRE

jeanpaul-lecoq.fr

**Madame Florence PARLY**  
**Ministre des Armées**  
14 rue Saint-Dominique  
75700 Paris SP 07

**Objet :** *Entreprise Howmet (SAS GROUPE HOWMET AEROSPACE)*

Madame la Ministre,

Je suis saisi par M. Pierre MOURARET, Maire de la commune de Dives-sur-Mer concernant ses fortes inquiétudes quant à la situation de l'entreprise Howmet Aerospace située sur sa commune et employant plus de 500 salariés.

Cette entreprise américaine est spécialisée dans la confection de pièces aéronautiques militaires et aérospatiales. Son client principal en France est le groupe Safran, dont l'État est actionnaire. L'unité de production Howmet de Dives-sur-Mer est liée à ses activités françaises notamment avec Safran.

Pour pallier ses difficultés en raison de la menace sur ses commandes futures en cette période de crise sanitaire et économique, Safran a demandé à Howmet une baisse de 5 % de ses tarifs dans le cadre d'une renégociation du marché qui les lie.

Or, d'après mes informations, aucun élément objectif lié à l'activité économique et aux commandes passées par Safran ne vient justifier cette exigence. Seul le contexte vient appuyer cette renégociation, ce qui est insuffisant pour justifier une telle évolution du marché.

Je suis par conséquent surpris et inquiet par cette situation. D'abord parce que l'un des effets de cette injonction tarifaire pourrait conduire Howmet à perdre ce marché au profit d'un autre fournisseur situé en Europe de l'Est, ensuite parce qu'il fragilise l'implantation de Howmet à Dives-sur-Mer.

Vous conviendrez avec moi qu'il apparaît injuste qu'un groupe bénéficiant d'aides publiques en soutien à son activité économique et dont l'État est actionnaire mette en œuvre une stratégie qui, de fait, va menacer une unité de production française forte de près de 500 salariés. Connaissant l'engagement du ministère des Armées pour l'emploi français, vous me rejoindrez sur le constat que ce chantage au tarif pratiqué par Safran n'est pas acceptable.

Je souhaiterais donc savoir comment vous comptez agir face à cette situation qui, à terme, peut constituer une menace pour l'emploi et les savoir-faire français.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Jean-Paul LECOQ

Député de Seine Maritime